



ARRÊTÉ DU 19 OCTOBRE 2026
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT
Pour la pose d'un groupe électrogène
lieu-dit « Rue de Franchaulet »

Le maire de 44 440 Joué-sur-Erdre (Loire-Atlantique)

Vu les décrets n° 77-90 du 27 janvier 1977, n° 77-240 du 7 mars 1977 et n° 77-372 du 28 mars 1977 portant révision du Code de l'administration communale et codification des textes législatifs applicables aux communes et notamment les articles L 131-1, L 131-2 et L 131-3,

Vu les décrets n° 77-91 du 27 janvier 1977, n° 77-241 du 7 mars 1977 et n° 77-373 du 28 mars 1977 portant codification des textes réglementaires applicables aux communes et notamment les articles R 131-1 ; R 131-2 et R 131-3,

Vu les arrêtés interministériels des 27 mars et 30 octobre 1973, 10 juillet et 15 juillet 1974, 16 juillet 1975, 6 juin et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre I – 1^{ère} partie (généralités), 2^{ème} partie (signalisation de danger), 3^{ème} partie (intersections et régimes de priorité), 4^{ème} partie (signalisation et prescription), 6^{ème} partie (signaux lumineux de circulation), 7^{ème} partie (marques sur chaussées) et 8^{ème} partie (signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu le code de la route et notamment les articles R 44 ; R 53-2 et R 225,

Considérant que suite à la demande présentée le 19 octobre 2026 par la société ENEDIS, 21 rue de la Chaussée 44000 Rezé, il convient de réglementer le stationnement sis à « RUE DE FRANCHAULET ».

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Du 02/12/2026 et pour une durée de 2 jours, il est prévu une modification de la circulation sise « rue de Franchaulet », due au stationnement d'un groupe électrogène nécessaire pour la réalisation de travaux d'exploitation sur le réseau électrique de distribution publique,

ARTICLE 2 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation nécessaire au chantier seront assurés par l'entreprise ENEDIS.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera applicable dès la mise en place des panneaux, et toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le Commandant de brigade de Gendarmerie de Riaillé, le Secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Joué-sur-Erdre, le 19/10/2026

Le Maire : Jean-Pierre BELLEIL



**Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis
de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux**
Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier ☐ service public ☒ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☐

Nom : BOITEAU Prénom : FLORIAN
Dénomination : ENEDIS Représenté par :
Adresse Numéro : 21 Extension : Nom de la voie : RUE DE LA CHAUSSEE
Code postal 44440 Localité : REZE Pays : FRANCE
Téléphone 07 87 25 17 11 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : florian.boiteau@enedis.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

permission Accordée 19 OCT. 2026
Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
du 2 au 03 /12/2026
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Le Maire,
Jean-Pierre BELLEIL



Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
RUE DE FRANCHAULET
Code postal 44440 Localité : JOUE-SUR-ERDRE
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

~~Pose de compteur~~ / branchement aux réseaux ☒ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement ☒ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☐

Date prévue de début d'application 02/12/2026 Durée d'application (en jours calendaires) : 002

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale ☒ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐
Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐
Autres (à préciser) ☒ : GROUPE ELECTROGENE

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres
des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :
Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants ☒ Installation nouvelle ☐

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐
Eaux usées ☐ EDF ☒ Autres (à préciser) ☒ : Alimentation provisoire suite à coupure.....
..... électrique pour maintenance
..... Sous voirie Sous accotement ou trottoirs

Tranchée longitudinale mètres mètres
Tranchée transversale mètres mètres
Fonçage mètres mètres

Aménagement de surface ou équipements :
Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐
Autres (à préciser) ☐ :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ☒ (3) Photos ☐

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème} ☐

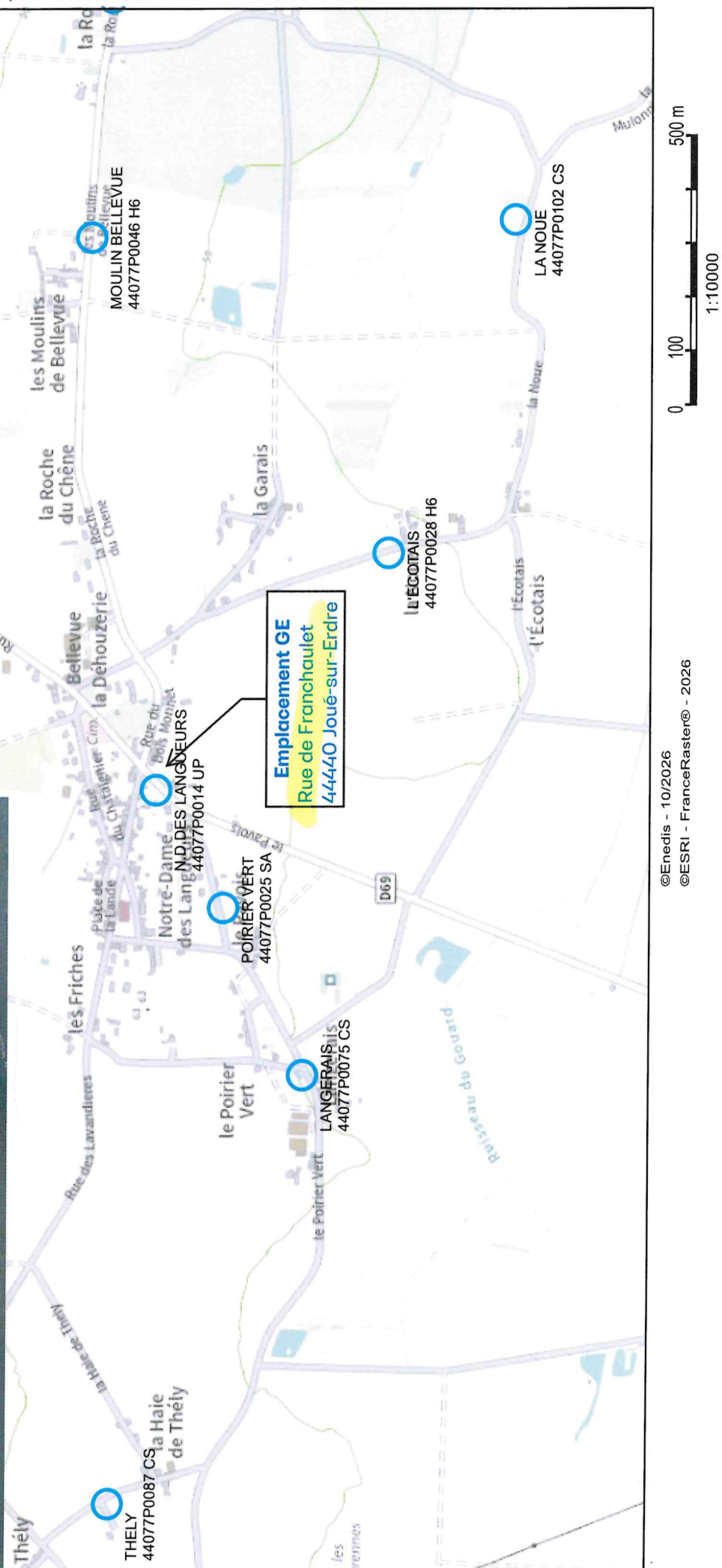
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème} ☐
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème} ☐

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : REZE Le : 19 10 2026
Nom : BOITEAU Prénom : FLORIAN Qualité : TECHNICIEN ELECTRICITE







TR: Demande arrêtés de stationnement pour pose de groupes électrogènes

À partir de Mairie JOUE Sur ERDRE <mairie@jouesurerdre.fr>

Date Lun 19/10/2026 15:08

À Urbanisme JOUE Sur ERDRE <urba@jouesurerdre.fr>

 6 pièces jointes (8 Mo)

CERFA_GE_au_P14.pdf; Plan géographique 1.1 000 - GE au P14.PDF; Plan géographique 1.10 000 - GE au P14.PDF; Plan géographique 1.1 000 - GE au P25.PDF; Plan géographique 1.10 000 - GE au P25.PDF; CERFA_GE_au_P25.pdf;

MAIRIE DE JOUÉ SUR ERDRE

87 rue du Bocage

44 440 JOUÉ SUR ERDRE

Tél : 02.40.72.35.43

Fax : 02.40.72.34.40

mairie@jouesurerdre.fr

De : BOITEAU Florian <florian.boiteau@enedis.fr>

Envoyé : lundi 19 octobre 2026 14:17

À : Mairie JOUE Sur ERDRE <mairie@jouesurerdre.fr>

Objet : Demande arrêtés de stationnement pour pose de groupes électrogènes

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'un chantier de maintenance sur le réseau électrique, nous serons dans la nécessité de mettre en place deux groupes électrogènes sur votre commune du **02 au 03/12/2026**.

La mise en place de ces groupes permettra d'éviter une coupure prolongée pendant les travaux à 99 professionnels et particuliers.

Les groupes électrogènes seront situés aux :

- « Rue de Franchalet » (P14), à proximité du poste électrique,
- « Rue du Pavois » (P25), à proximité du poste électrique.

Le balisage sera mis en place selon la réglementation en vigueur.

Merci de retourner l'arrêté de stationnement à l'adresse suivante : florian.boiteau@enedis.fr

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,



Florian BOITEAU

Technicien électricité

Base opérationnelle de Rezé

21 Rue de la Chaussée

44400 Rezé

+33 7 87 25 17 11

florian.boiteau@enedis.fr

En dehors des heures de travail, ce message n'appelle pas de prise de connaissance ni de traitement immédiat.

Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce message. Ce message est destiné exclusivement aux personnes ou entités auxquelles il est adressé et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce document par erreur, merci de nous l'indiquer par retour et procéder à sa destruction.